



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture**  
**Service de la coordination des politiques publiques**  
**Bureau des procédures environnementales**

**Arrêté préfectoral portant ouverture d'une consultation publique sur la demande présentée par la Société EMC2 pour l'implantation d'une unité de méthanisation de déchets sur le territoire de la commune de LANDRES**

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L 512-7 et suivants et ses articles R 512-46 et suivants relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Considérant que la société EMC2 a déposé le 15 mai 2020 une demande d'enregistrement portant sur l'implantation d'une unité de méthanisation de déchets et de réinjection de biométhane dans le réseau de distribution GRDF sur la commune de LANDRES, complétée les 4 août 2020 et 16 février 2021 ;

Considérant que ce projet relève de la rubrique 2781-1-b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Considérant que le dossier déposé par la société EMC2 a été déclaré complet et recevable par l'inspection des installations classées de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement le 8 mars 2021 ;

Considérant que l'instruction de la demande d'enregistrement nécessite d'organiser une consultation publique conformément aux dispositions des articles R512-46-11 et suivants du code de l'environnement ;

Sur proposition du secrétaire général par intérim de la préfecture de Meurthe-et-Moselle ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Une consultation publique d'une durée de **33** jours aura lieu du **lundi 19 avril 2021** au **vendredi 21 mai 2021** inclus sur la demande d'enregistrement présentée par la société EMC2 en vue de l'implantation d'une unité de méthanisation de déchets et de réinjection de biométhane dans le réseau de distribution GRDF sur la commune de LANDRES (54970), rue de la gare.

L'activité principale exercée au sein de cet établissement est la méthanisation de déchets agricoles d'origine végétale et d'effluents d'élevage dans le but de produire du biogaz qui sera épuré pour obtenir du biométhane, injecté dans le réseau de gaz GRDF. La quantité totale de gaz présent dans l'installation est estimée à 6,2 tonnes. Le volume de biométhane injecté sera de 1 478 263 m<sup>3</sup>/an.

**Article 2** : Un avis informant le public de l'ouverture de cette consultation publique sera affiché au moins deux semaines avant le début de cette consultation :

- dans la commune de LANDRES, commune d'implantation du projet ;
- dans les communes de MONT-BONVILLERS et MURVILLE concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source et/ou dont une partie de leur territoire est compris dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation ;
- dans deux journaux locaux ;
- sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante :  
[www.meurthe-et-moselle.gouv.fr](http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**Article 3** : Le dossier de demande d'enregistrement au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) pourra être consulté par le public pendant toute la durée de la consultation selon les modalités suivantes :

- aux jours et heures d'ouverture habituels au public de la mairie de LANDRES
- sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle à l'adresse suivante :  
[www.meurthe-et-moselle.gouv.fr](http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**Article 4** : Le public pourra formuler ses observations sur le projet soumis à consultation publique pendant toute la durée de la consultation selon les modalités suivantes :

- sur un registre à feuillets non mobiles disponible au sein de la mairie de LANDRES, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- par courrier adressé à la préfecture de Meurthe et Moselle – Bureau des procédures environnementales – 1 rue du Préfet Claude Erignac – CS 60 031 – 54 038 NANCY Cedex, cachet de la poste faisant foi ;
- par voie électronique, date de réception faisant foi, à l'adresse suivante :  
[pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

**Article 5** : Les conseils municipaux des communes visées à l'article 2 du présent arrêté sont appelés à délibérer sur le projet présenté par la société EMC2 au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de la consultation.

**Article 6 :** Le public devra veiller au respect du protocole sanitaire mis en place par la commune de LANDRES et devra notamment respecter les consignes suivantes :

- se munir d'un masque ;
- se désinfecter les mains avant de consulter le dossier et/ou le registre de consultation ;
- se munir d'un stylo en vue de consigner ses observations sur le registre de consultation ;
- respecter les règles de distanciation sociale.

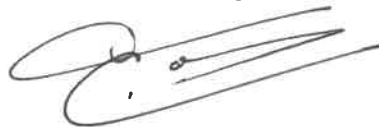
**Article 7 :** À l'issue de la procédure de consultation publique, soit le 21 mai 2021, le registre déposé en mairie de LANDRES sera clos et signé par le maire concerné, qui le transmettra sans délai au préfet de Meurthe-et-Moselle.

**Article 8 :** Au terme de la consultation publique, le préfet de Meurthe-et-Moselle pourra accorder ou refuser la demande d'enregistrement présentée par la société EMC2.

**Article 9 :** Le secrétaire général par intérim de la préfecture et les maires des communes citées à l'article 2 du présent arrêté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la société EMC2 et dont une copie sera adressée au responsable de l'UD DREAL 54/55 et au sous-préfet de Briey.

Nancy, le **22 MARS 2021**

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général par intérim,



Frédéric CARRE